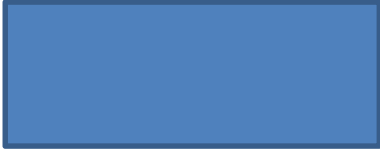


Le 1<sup>er</sup> avril 2020

PAR COURRIEL



**Pierre Gagnon, Ad. E.**

Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives, juridiques, et chef de la  
gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0117**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 2 mars 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

*« ... les rapports de dépense des membres du conseil d'administration de Hydro-Québec pour les années 2015 à 2019, inclusivement. »*

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-contre un tableau présentant le montant total des dépenses remboursées à des membres du conseil d'administration d'Hydro-Québec pour les années 2015 à 2019.

2015	<b>60 022,93 \$</b>
2016	<b>71 889,55 \$</b>
2017	<b>80 669,66 \$</b>
2018	<b>60 487,27 \$</b>
2019	<b>24 001,39 \$</b>

Nous vous soulignons que l'information sur la rémunération et les avantages des administrateurs est disponible dans les rapports annuels d'Hydro-Québec, lesquels sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/a-propos/resultats-financiers/rapport-annuel.html>. De plus, notez qu'Hydro-Québec n'a remboursé aucune dépense au président-directeur général à titre de membre du conseil d'administration pour cette même période.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.